« BIO CENTRE »

Association de la filière biologique en région Centre Siège social : Cité de l'Agriculture 13, avenue des Droits de l'Homme 45921 ORLEANS cedex 9 Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 juin 2014

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Blois le 19 juin 2014 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 28 mai 2014.

Présents:

Administrateurs titulaires:

Jacques Dyonet (La Riche en Bio) Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre) Serge Boutron (Au Fournil St Honoré) Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet) Gilles Renart (Axéréal bio) Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat)

Autres:

Éric Béliard, directeur Jean-Christophe Grandin, coordinateur amont

Absents / excusés:

Administrateurs titulaires:

Agnès Zoppé (Biocoop Au Bourgeon Vert)>> pouvoir Christophe Fertré Coralie Demeure (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire) Éric Lelièvre (FRSEA Centre)
Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne)
Christophe Vaurs (Coop de France Centre)
Benoit Gueroult (Allaire SA) >> pouvoir à Serge Mautouchet
Vincent Vandenabeele (Biofood Touraine)
Emmanuel Bourgy (SCEA Les Riollières)
Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou)
Julien Jansen (GAEC du Coudray)>> pouvoir Jean-François Vincent
Sylvain Pothier
Philippe Riffard (SCA le Biotope)

Administrateurs suppléants :

Martine Trofleau (Association La Presle)
Patrick Charbonnel (Seat Meal / 7000)
Louisette Daubignard (Chambre régionale d'agriculture)
Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais)
Laurent Dousselin (Conserves du Blaisois)
David Totel (Kultive ex. Sopa)
Joël Durand (GAEC Val Pré Vert)
Pascal Lambert (Domaine les Chesnaies)
Vincent Touzeau (GAEC Saute Mouton)

Au total, 9 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation des procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration des 19 février et 3 avril 2014.
- Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 17 juin 2014 et points proposés à l'ordre du jour.
- Conjoncture des filières biologiques.
- Actions en faveur des magasins spécialisés.
- Réflexion sur la mise en place d'actions ponctuelles de promotion en faveur certaines filières.
- Ambition bio 2017.
- Point sur les cotisations.
- Admission de nouveaux adhérents.
- Divers (base de données, projet de nouveau règlement européen de la bio ...)

Approbation des procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration des 19 février et 3 avril 2014

Les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration des 19 février et 3 avril 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 17 juin 2014 et points proposés à l'ordre du jour

Jean-François Vincent présente les points abordés lors de la réunion du GRAB de ce jour :

- Feader: les enjeux stratégiques pour la production régionale (cf. plus loin).
- Révision du cahier des charges européen (cf. plus loin).
- Renouvellement du comité de bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Restauration collective.
- Communication : améliorer la lisibilité du GRAB à travers la signature électronique des chargés de mission Bio Centre ; newsletter départementale mutualisée.

Conjoncture des filières biologiques

Ce point n'a pas été abordé.

Action en faveur de la transformation de produits biologiques et de la distribution en magasins spécialisés

Le programme d'actions de Bio Centre prévoit en 2014 la mise en place d'un observatoire sur les entreprises bio en région Centre. En effet, si les données sur la production de l'Agence Bio sont relativement détaillées, il n'y a pas de données régionales sur la transformation ou la distribution de produits bio, hormis le nombre d'opérateurs dans chaque catégorie.

Christophe Fertré présente l'action, qui en plus d'un état des lieux régional, s'attachera à réaliser un focus sur la distribution en fruits & légumes (en lien avec un travail de la Fnab sur la relocalisation des approvisionnements dans les magasins spécialisés), en viande (en lien avec les projets de développement des ventes de viandes bio en magasins spécialisés d'Interbev et du Synabio) et concernant les boissons (vin et bière) en réponse aux attentes des opérateurs.

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2014 de l'association BIO CENTRE

Le 17 avril 2014 à 14h30, les membres de BIO CENTRE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Blois dûment convoqués par lettre individuelle adressée le 20 mars 2014.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en leur nom en entrant en séance. Monsieur Jean-François VINCENT préside la réunion en tant que président du conseil d'administration. Il remercie tous les participants de leur présence. Le président constate, d'après la feuille de présence, que 35 membres de l'assemblée à jour de leur cotisation sont présents ou représentés. Plus de la moitié des membres à jour de leur cotisation étant présents ou représentés (39 sur 57 membres au total), l'assemblée peut valablement délibérer conformément au quorum requis par les statuts en matière d'assemblée générale ordinaire.

Le président met à disposition des participants les comptes de résultat, le bilan, le rapport de gestion, le rapport d'activité, ainsi que le programme d'actions et le budget prévisionnel 2014.

Le président présente les points à l'ordre du jour sur lesquels la présente assemblée est appelée à délibérer :

- Rapport financier 2013
- Rapport d'activité 2013
- Projet 2014
- Renouvellement des membres
- Renouvellement des administrateurs
- Divers

Première résolution: approbation du rapport financier 2013

Après lecture du rapport financier (comptes de résultat et bilan) et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés. Elle décide d'affecter l'excédent constaté de 20 472,44 € en report à nouveau. Elle donne quitus au président et au trésorier de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution: approbation du rapport d'activité 2013

Après présentation du rapport d'activité 2013, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution: approbation du projet 2014

Après lecture du projet 2014 (programme d'actions et budget prévisionnel), l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : renouvellement des membres et des administrateurs

Après avoir pris connaissance des membres de l'assemblée générale faisant partie du tiers sortant, des sièges non pourvus et vacants, les délégués proposés par les collèges sont :

Collège « consommateurs » (8 membres dont 1 administrateurs titulaire & 1 suppléant) :

2015 Christian Moron / ATABLE

André Nivet / AMAP Terre de Mer

2016 <u>Jacques Dyonet / AMAP La riche en bio</u> (titulaire)

Martine Trofleau / Association La Presle (suppléant)

Vacant Vacant Eric Belvaux

2017 Vacant

Collège « distributeurs » (8 membres dont 2 administrateurs titulaires & 1 suppléant):

2015 <u>Christophe Fertré / Biocoop Salut Terre</u> (titulaire)

2016 Agnès Zoppé / Biocoop au Bourgeon Vert (titulaire)

Nathalie Deshayes / Le Girouet

Philippe Amalvy / Bio Nature et Santé

Anne Cherrier / BioCité

Yasmina Foracasso / Estivin Primeurs de Loire

2017 Patrick Charbonnel / Set Meal (7 000) (suppléant)

Vacant

Collège « institutionnels » (12 membres dont 4 administrateurs titulaires & 2 suppléants):

2015 Christophe Vaurs / Coop de France Centre(titulaire)

<u>Pascal Vergnaud / MFR de l'Orléanais</u> (suppléant) Lydie Boussin / Chambre d'agriculture du Loiret

Henri Decrombecque / IDFEL Thierry Filippi / AFOCG 45

2016 <u>Coralie Demeure / Chambre agriculture Indre-et-Loire</u>(titulaire)

Jacques Auger / CETU Innophyt

Joël Prunier / CER France - Alliance Centre

2017 <u>Eric Lelièvre / FRSEA</u> (titulaire)

Emmanuel Leroux / Confédération paysanne (titulaire)

Louisette Daubignard/ Chambre d'agriculture du Centre (suppléant)

Vacant

Collège « préparateurs » (12 membres dont 5 administrateurs titulaires & 2 suppléants) :

2015 Vincent Vandenabeele / Biofood Touraine (titulaire)

Benoît Guéroult / Allaire Daniel SA (titulaire)

Laurent Dousselin / Conserves du Blaisois (suppléant)

Eric Van de Remoortere / Tradival Bruno Lecoq / Val Bio Centre

2016 <u>Serge Boutron / Fournil St Honoré</u> (titulaire)

Pierre-Yves Goussard / Fleurs de Pétrin

Les objectifs de cette étude sont :

- Évaluer le poids économique de l'activité de transformation de produits biologiques en termes de chiffres d'affaires, de secteurs d'activité, d'emplois, de perspectives d'évolution.
- Identifier l'origine des approvisionnements, les circuits de distribution des transformateurs et les évolutions envisagées.
- Dresser l'état des lieux régional de la distribution de produits biologiques en magasins spécialisés.
- Déterminer les forces et faiblesses des approvisionnements locaux des magasins spécialisés en fruits et légumes (F&L), viande, vin et bière et proposer des pistes d'actions pour leur développement.

Un point de l'enquête auprès des distributeurs sera notamment consacré à la mise en œuvre de la contractualisation encadrée par la loi de modernisation agricole (LMA). Une action de sensibilisation pourra être mise en place si nécessaire. La question de la certification des magasins (seuls les détaillants dont le volume de vente de produits vrac est inférieur à un chiffre d'affaire de 10 000 € HT sont dispensés de l'obligation de contrôle) ne sera pas abordée dans le questionnaire. Pour information, Christophe Fertré indique quelques coûts de certification des magasins spécialisés bio : 580 € HT par an pour Biocoop Salut Terre, de 300 € à 400 € HT pour les Biocoop de Chinon et Montrichard.

L'étude sera réalisée par Eric Fabre, élève ingénieur à l'Esitpa de Rouen, en stage de fin d'étude pour 6 mois (22 avril - 22 octobre).

Le comité de pilotage est constitué de Benoît Guéroult (Allaire), Gilles Renart (Axéreal Bio), Serge Mautouchet, Yves Bos (brasserie Bos), Didier Dumas (brasserie sancerroise), Christophe Fertré (Salut Terre, 37), Jérôme Biaggi (Coop Nature, 37), Cécile Singery (Epi Vert, 41), Valérie Jolivet (Espace Bio, 36), Philippe Amalvy (Bio Nature et santé, 45), Fabienne Chaberneau (Ambiose, 37) et Laure Amouriq (Bio Berry).

Réuni le 5 juin dernier à Blois, le comité de pilotage a formulé un certain nombre de remarques sur les 6 questionnaires prévus (transformateur, distributeur spécialisé, F&L, viande, vin, bière). Un point concernant l'obligation d'un contrat de vente écrit entre producteurs et acheteurs a été ajouté dans le questionnaire à destination des magasins spécialisés. De plus, il a été demandé de vérifier le temps pour remplir ces questionnaires.

Gille Renard précise qu'il faut prévoir un retour des résultats de ces enquêtes à minima aux personnes qui ont répondu. A ce propos, il souhaite avoir un retour de l'enquête qui a été faite sur les coproduits.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue à la fin de l'étude pour la restitution des résultats.

Réflexion sur la mise en place d'actions ponctuelles de promotion en faveur certaines filières

Suite au débat pour la mise en place d'actions de promotion en faveur de certaines filières qui peuvent connaître des difficultés ponctuelles, tels que les pommes en ce début d'année et le porc en fin d'année dernière, il est proposé d'étudier les possibilités de mettre en place des partenariats avec la presse ou la radio pour des chroniques régulières. A ce propos, Serge Boutron indique qu'il contribue régulièrement à des émissions radio.

Ambition bio 2017

Les orientations du programme « Ambition bio 2017 » ont été présentées par le ministre chargé de l'agriculture en mai 2013 et le document complet a été publié en décembre 2013.

L'élaboration de ce programme a fait l'objet d'une consultation au niveau des régions. En région Centre, un séminaire de travail s'est tenu le 19 février 2013. Cette journée d'échanges entre les acteurs bio régionaux a permis de mettre à jour 4 enjeux pour le développement de l'agriculture biologique en région Centre, qui ont validés lors de la conférence régionale sur l'agriculture biologique du 14 mars 2013 :

sensibilisation de nouveaux agriculteurs à l'agriculture biologique;

- renforcement de l'appui technico-économique et développement de la recherche en bio;
- organisation et structuration des filières en circuits courts et longs;
- mise en place de démarches territoriales fortes avec l'ensemble des acteurs locaux.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le Conseil régional du Centre ont invité, le 16 avril dernier, les membres du comité régional de l'agriculture biologique à une réunion pour initier la réflexion sur l'élaboration de la déclinaison régionale du programme « Ambition bio 2017 ».

A cette occasion, l'objectif de doublement des surfaces agricoles biologiques d'ici 2017, soit 17.000 ha supplémentaires a été rappelé.

Trois groupes de travail ont été constitués. Le premier concerne la dynamisation des conversions et des installations, ainsi que la question de la transmission des fermes déjà en bio ; le deuxième la structuration des filières en grandes cultures et légumes de plein champ ; le troisième la sécurisation des parcours, par l'appui technique, l'acquisition de références et la formation.

Les propositions des groupes de travail qui se réuniront durant l'été seront ensuite présentées et discutées au comité régional fin septembre. Le nouveau plan régional devrait être finalisé pour décembre 2014. Pour le groupe de travail sur la structuration des filières, il a été décidé lors de la réunion du 12 juin dernier, de plutôt rencontrer individuellement les principaux opérateurs pour connaître leurs visions et leurs besoins.

Point sur les cotisations

Au vu des cotisations « aval » collectées les 3 dernières années, il s'avère que la plupart des adhérents renouvellent leur cotisations, hormis peut-être des boulangeries, du fait que certaines récemment converties n'ont pas trouvé les débouchés espérés, notamment en restauration collective.

Il s'agit néanmoins de prévoir un point régulier sur les cotisations.

Admission de nouveaux adhérents

Les statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2010 spécifient que « les admissions sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. » (art.4).

Les structures suivantes souhaitent adhérer à Bio Centre :

Raison sociale	Code APE	CP:-	Ville	Collège	Activité
CONSERVERIE DU BERRY	1089Z : Fabrication d'autres produits alimentaires no	36120	JEV-LES-BOIS	Préparateurs	transformation à base de fruits et légumes
LE BLE SAUVAGE	4729Z : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	37550	SAINT AVERTIN	Distributeurs	magasin spécialisé bio & restauration
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY	8531Z : Enseignement secondaire général	18150	LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	Consommateurs	établissement enseignement
COMMUNE VINEUIL	8413Z : Administration publique générale	41350	VINEUIL	Consommateurs	commune

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver cette demande d'admission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Divers

<u>Feader</u>

La maquette financière relative à la déclinaison régionale du Feader fait état d'un total d'environ 26 millions d'euros pour soutenir le développement de l'agriculture bio (mesure conversion) et la pérennisation des exploitations déjà en bio (mesure maintien). Le GRAB constate que l'enveloppe financière est largement insuffisante, les besoins étant estimés à 40 millions. L'essentiel des crédits serait mobilisé sur le financement de la mesure conversion et la Région pourrait être dans l'incapacité d'ouvrir largement la mesure maintien pourtant indispensable.

Le GRAB propose de demander le plafonnement des aides bio (et des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) afin qu'elles ne soient pas plus attractives que les mesures bio) et de les réserver si nécessaire aux fermes 100% bio.

Pour appuyer cette demande, il est proposé d'interpeller la société civile à l'aide une pétition en ligne portée par un adhérent du collège « consommateurs ». Jacques Dyonet indique que L'AMAP La Riche serait prête à lancer cette pétition.

Christophe Fertré précise que la coopérative Biocoop France est bien sûr pour une poursuite dans les mêmes conditions budgétaires qu'actuellement pour la conversion comme pour les aides au maintien. Cependant, conscient de la dépendance de la PAC des producteurs, Biocoop France continue à réfléchir à des solutions : taxes et prélèvements collectés en circuits bio pour être redistribués dans ce même circuit, réduction ou suppression de la TVA, etc.

Projet de nouveau règlement européen relatif à l'agriculture biologique

La commission européenne souhaite un nouveau règlement relatif à l'agriculture biologique d'ici le 1^{er} juillet 2017. La proposition de texte parue en mars 2014 recentre la production biologique sur les principes sur lesquels elle repose, qui seront davantage pris en compte dans les règles de production.

L'objectif est de :

- clarifier les dispositions concernant le champ d'application, les règles de production, l'étiquetage et les contrôles;
- limiter la possibilité pour les États membres d'accorder des dérogations ;
- adopter une approche fondée sur les risques ;
- mettre un régime des contrôles des importations plus fiable ;
- simplifier les exigences applicables aux petits exploitants, en particulier avec l'introduction de la certification de groupe.

Il est prévu notamment la fin de la mixité des exploitations, en dehors de la période de conversion.

La consultation des producteurs est prévue au sein du GRAB. Une position régionale dans le cadre d'une première consultation du réseau FNAB est prévue, qui porte sur les contrôles et la certification, ainsi que l'introduction de seuils pesticides lors de contaminations.

Au niveau national, les sujets concernant l'aval de la filière seront débattus notamment au sein du Synabio. Ils concerneront le champ d'application (notamment la liste des autres produits listés en annexe l du règlement); les seuils de pesticides; le système de gestion environnementale; la fin de la mixité des exploitations agricoles; la fin de certaines dérogations; les contrôles et certification de groupe.

Destination Perche

Le 3 février dernier, la ministre du tourisme Sylvia Pinel et le président d'Atout France, François Huwart, sont venus lancer dans le Perche un Contrat de destination permettant de dépasser les frontières administratives de ce territoire singulier autour d'un projet de développement touristique partagé.

Les régions Basse-Normandie et Centre, les Conseil généraux d'Eure-et-Loir et de l'Orne, leurs comités touristiques régionaux et départementaux, les Pays Perche 28 et 61 et le Parc naturel régional se sont mobilisés pour construire, ensemble et avec l'appui d'Atout France, un Contrat de destination qui sera signé au mois de juin et opérationnel dès cette année et pour les 5 ans à venir.

Le Contrat de destination, outil de réflexion, d'impulsion et d'action au service d'une stratégie à fort enjeu national et international, s'appuie avant tout sur une dynamique collective sans laquelle il ne pourrait se réaliser et dans laquelle chaque partie prenante (partenaires publics et privés) doit à la fois se reconnaître et s'investir.

Serge Mautouchet a participé pour Bio Centre le 8 avril dernier au groupe de travail concernant le thème tourisme et produits locaux, ainsi qu'à la réunion de restitution et de validation du plan d'actions 2014-2015.

Base de données

Une nouvelle base de données a été mise en place en juin 2013. Il s'agit de SugarCRM, un logiciel libre de gestion de la relation client, qui a été adapté par un prestataire. Son utilisation a fait l'objet d'une formation pour l'ensemble des salariés de Bio Centre et des GAB en septembre 2013. Néanmoins, des aménagements restent nécessaires - à réaliser en interne - pour rendre la base notamment plus conviviale et adaptée aux besoins, pour que chacun se l'approprie.

Changement logo

Le ministère de l'agriculture et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ont donné aux structures de développement de la bio jusqu'à début 2014, pour changer les logos qui reprenaient des éléments du logo AB.

L'appel aux adhérents pour la création d'un logo pour Bio Centre n'a permis de récolter que 2 propositions difficilement exploitables. Il est proposé de relancer les adhérents durant l'été et de refaire le point en septembre.

Opération nénuphar

Le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne a répondu à un appel à projet du Ministère de l'environnement pour la restauration des zones humides. Intitulé « Opération nénuphar », le projet vise à restaurer la végétation des étangs de la Brenne par la transplantation de nénuphars dans les étangs qui n'en ont pas ou plus. Les nénuphars présentent de nombreux intérêts pour la biodiversité, la pisciculture et la chasse.

L'accompagnement auprès des exploitants sera réalisé par Thomas Martié, technicien à la FAReC, dans le cadre de la convention avec Bio Centre. L'action fait l'objet d'une prestation pour le PNR de la Brenne d'un montant de 12 539 €. Au total, 27 jours seront consacrés à cette action.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17 h 00.

Fait à Blois, le 17 juin 2014

Le secrétaire

Le président

Julien JANSEN

Jean-François VINCENT